ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 73697

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés de fonctionnement auxquelles est confronté le personnel ATOS (agent technique ouvrier spécialisé) au sein des collèges. Ce personnel titulaire a vu ses effectifs fondre ces dernières années, rendant indispensable le soutien du personnel CES pour que les tâches dévolues aux ATOS puissent être effectuées. Cette situation, outre le fait qu'elle mette en évidence le manque criant de personnel ATOS, pose un problème. En effet, les CES, qui doivent venir en sureffectif, se substituent à des titulaires alors qu'ils doivent être sous la tutelle d'un titulaire. Il lui demande donc s'il est envisageable de procéder au recrutement d'ATOS titulaires pour que puisse être assurée la qualité des conditions d'accueil des élèves dans les collèges.

Données clés

Auteur : M. Michel Destot
Circonscription : Isère (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73697
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1200